

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DEL2022_003 : Prescription d'une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Tilly-sur-Seulles pour la création d'une Gendarmerie

Séance du 10 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 février à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 4 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 4 février 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour : 43
Contre :
Abstention :

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD,
Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent
DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS,
Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique
GAUMERD, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU du
LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Jean-Daniel LECOURT,
Lysiane LEDUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume
LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel
LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe
ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain
PAYSANT, Gérard PICCAND (suppléant de Monsieur
LAVARDE), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de
MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles
TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Vincent
DAUCHY
Sylvie LE BUGLE a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Gwenaëlle LECONTE a donné pouvoir à Daniel
LEMOUSSU
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Geneviève
SIRISER
Gérard MARCIA a donné pouvoir à Lysiane LEDUC
DREAN
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Alain COUZIN
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire
LAURENCE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules
Terre et Mer du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.*

REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2022

Application agréée E-legalite.com

DEL2022_003 : PRESCRIPTION D'UNE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE TILLY-SUR-SEULLES POUR LA CRÉATION D'UNE GENDARMERIE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59 portant sur la mise en compatibilité avec une opération d'utilité publique ou d'intérêt général ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.153-15 à R.153-17 portant sur la mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet ;
- Vu plus précisément l'article L.104-3 du code de l'urbanisme portant sur le champ d'application de l'évaluation environnementale ;
- Vu plus précisément l'article L.300-6 du code de l'urbanisme ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tilly-sur-Seulles approuvé le 14 juin 2012 et modifié en dernier le 17 septembre 2018,
- Vu l'avis favorable du Bureau,
- Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire (PLUi) et gens du voyage en date du 7 février 2022.

Considérant que la communauté de communes est devenue compétente en matière de planification d'urbanisme et doit gérer les modifications.

Considérant que le PLU de la commune de Tilly-sur-Seulles a été approuvé le 14 juin 2012 et modifié en dernier le 17 septembre 2018.

Considérant qu'il convient aujourd'hui de prescrire une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Tilly-sur-Seulles pour la construction d'une nouvelle gendarmerie.

Considérant qu'à la demande de la commune de Tilly-sur-Seulles, la communauté de communes Seules Terre et Mer, compétente en matière de planification d'urbanisme, souhaite mettre en place d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Tilly-sur-Seulles pour la construction d'une nouvelle gendarmerie en remplacement de l'actuelle devenue inadaptée et en vue de renforcer le maillage territorial en complément du site de Bayeux.

Considérant que cette procédure associera :

- La déclaration de projet, visant à déclarer d'intérêt général le projet de création de gendarmerie en remplacement de l'actuelle ;
- La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tilly-sur-Seulles, nécessaire à la réalisation de ce projet.

Considérant que les parcelles retenues pour ce projet de construction de gendarmerie (parcelles cadastrées section C n°73 et 74) se situent près de la zone artisanale et sont classées en zone AUz. Elles devront être classées en zone 1AUz.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la prescription d'une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Tilly-sur-Seulles pour la création d'une Gendarmerie.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT
Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2022

Application agréée E-legalite.com